

# Contrat de crowdfunding

entre Be proud of You (plateforme appurtenant à Voisins Solidaires Togo) et les Porteurs de projet.

## Contenu

Contrat de crowdfunding	1
1. Durée	1
2. Droits et obligations du Porteur de projet	1
3. Droits et obligations de Be proud of You	3
4. Rémunération de Be proud of You	4
5. Résiliation	5
6. Confidentialité	5
7. Divers	5

## Contrat de crowdfunding

entre Be proud of You (plateforme appurtenant à Voisins Solidaires Togo) et les Porteurs de projet.

#### Avant propos

Voisins Solidaires Togo a mis en place une plateforme de crowdfunding (www.beproudofyou.org) sur laquelle se rencontrent porteurs de projets et donateurs (le « Site »). Le crowdfunding est un terme générique regroupant les concepts de crowdsupporting et de financement participatif via le don, le don avec contre-parties, le prêt. La plateforme Be proud of You est exclusivement base sur le financement participative via le dons avec contre-parties.

Le Porteur de projet est désireux de collaborer avec Be proud of You dans le cadre d'une Campagne de financement avec l'objectif que ce dernier puisse être financé par le biais du Site.

Les parties s'entendent sur les termes suivants en vue d'obtenir un financement participatif de type "Crowdfunding" par le biais du Site :

#### 1. Durée

Le présent contrat de Crowdfunding est conclu dès lors que le Porteur de projet introduit son projet sur le Site par le biais du formulaire ad-hoc. Une fois le projet validé par l'équipe de Be proud of You, le démarrage de la phase de financement sera défini d'un commun accord entre les parties. Chaque partie pourra mettre fin au présent contrat conformément à l'article 5 cidessous. A défaut de résiliation antérieure, le contrat prendra fin au plus tard à l'échéance de la phase de financement, soit au moment de la libération des fonds au Porteur de projet.

## 2. Droits et obligations du Porteur de projet

2.1. En soumettant le Projet à Be proud of You, le Porteur de projet reconnaît être soumis, avoir compris et accepter les conditions d'utilisation du Site figurant sur <a href="https://www.beproudofyou.org">www.beproudofyou.org</a>, qui sont parties intégrantes du présent contrat.

- 2.2. En soumettant le Projet à Be proud of You, le porteur de projet accepte que celui-ci soit publié sur le Site et soit en conséquence rendu publiquement disponible.
- 2.3. Le Porteur de projet s'engage à ne remettre à Be proud of You que des informations relatives au Projet qui soient exactes, vérifiées et conformes à la réalité. Le Porteur de projet garantit qu'il détient tous les droits, y compris tous les droits de propriété intellectuelle, relatifs au Projet, aux informations, documents et données qu'il soumet à Be proud of You dans le cadre du présent contrat.
- 2.4. Le Porteur du Projet assurera une actualisation de la Campagne en fonction de l'évolution du Projet et du financement de celui-ci.
- 2.5. Le Porteur de projet s'engage à fournir un numéro de compte correspondant à son Projet en conformité avec la législation régissant le domaine du projet. Le Porteur de projet avoir pris connaissance et accepté les conditions d'utilisation du module de paiement intégré au Site disponibles sur <a href="https://www.beproudofyou.org">www.beproudofyou.org</a>.
- 2.6. Une fois la phase de financement initiée, le Porteur de projet s'engage à maintenir le Projet sur le Site au moins jusqu'à l'échéance de la phase de financement, soit au moment de la libération des fonds au Porteur de projet. Le Porteur de projet peut choisir d'arrêter sa campagne de financement à tout moment et se voir libérer les fonds récoltés si ils atteignent au minimum 50% de l'objectif. Une fois la campagne de financement délibérément arrêté par le Porteur de projet, le projet en question ne pourra plus être soumis à une nouvelle campagne de financement sur <a href="www.beproudofyou.org">www.beproudofyou.org</a>
- 2.7. Succès de la campagne de financement
  - ♣ 2.7.a. Lorsque le montant de financement recherché par le Porteur de projet est atteint, ce dernier est responsable de remettre à Voisins Solidaires Togo les avantages en nature (en cas de financement via don avec contreparties) pour que l'association s'occupe de la distribution et l'acheminement. Le Porteur d'un projet dispose de deux mois maximums pour livrer à Voisins Solidaires Togo le/ou les biens ou services promis.
    Les contreparties ou avantages en nature, quels qu'ils soient, ne peuvent être contraires à la loi, à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Be proud of You décline
  - ♣ 2.7.b. Lorsque le montant de financement recherché par le Porteur de projet est atteint ou que la campagne de financement est arrêtée, ce dernier s'engage à mettre tout en œuvre pour réaliser le projet pour lequel les donateurs ont contribué.

toute responsabilité quant à la nature de ces contreparties ou avantages en nature.

♣ 2.7.c. Le Porteur de projet s'engage expressément à utiliser les fonds récoltés via Be proud of You uniquement aux fins prévues dans la campagne de financement.

- 2.8. Lorsque le montant de financement recherché par le Porteur de projet n'atteint pas 50% de la somme demandée, ce dernier accepte la restitution par Be proud of You de l'intégralité des fonds récoltés - sur le compte bloqué de la passerelle de paiement – aux donateurs.
- 2.9. Le Porteur du Projet s'engage à faire la promotion de son projet, notamment sur son site internet (si applicable).
- 2.10 Les porteurs de projets ne jouissent d'aucune manière des fonds investis par les internautes durant la période de collecte. Ceux-ci sont contenus par l'intermédiaire d'un prestataire de service de paiement externe : Stripe. Ces fonds sont collectés sur la plateforme de paiement externe et sera viré au compte bancaire de Voisins Solidaires Togo une fois la campagne de financement achevé avant rétribution auprès du porteur de projet.
- 2.11 Les versements des internautes sont « libérés » par Be proud of You, via le prestataire de service de paiement externe, uniquement si les conditions libératoires prédéfinies lors du lancement du projet sont réunies, c'est-à-dire :
  - au moins 50% du montant total souhaité pour le projet doit avoir été obtenu,
  - au cours du délai maximum prédéfini ;
  - et la liste des contributeurs et leurs échanges attendus doit avoir été signée par le porteur du projet.

En cas de non-respect de l'une ou plusieurs de ces conditions, le porteur de projet n'obtient aucun versement.

2.11 Les dons récoltés seront versés à l'entrepreneur à hauteur de 75% de la somme reçue avant la restitution des contreparties à Voisins Solidaires Togo. Une fois les contreparties distribuées à Voisins Solidaires Togo, Be proud of You versera les 25% restant à l'entrepreneur.

## 3. Droits et obligations de Be proud of You

3.1. Durant la phase de sélection du Projet, Be proud of You effectuera à ses frais une analyse du Projet comprenant une « due diligence » sur la base des documents et informations que lui remettra le Porteur de projet, afin de clarifier si le Projet répond aux conditions de Crowdfunding et peut être présenté sur sa plateforme. Be proud of You ne donne cependant aucune garantie de qualité du Projet, ni ne garantit que la sélection du Projet puisse entraîner un financement, partiel ou complet, de ce dernier.

- 3.2. Be proud of You s'engage à assurer des activités de communication et de « community building & management » en relation avec le Site, ce qui peut comprendre les tâches suivantes :
  - Augmenter la visibilité et la présence du Site sur les réseaux sociaux et auprès des différentes communautés liées au Site.
  - Modérer toute discussion ou tout débat ayant cours sur le Site ou sur toute page internet, blog, compte ou réseau social créé par Be proud of You en lien avec le Site ou ausein duquel elle est active.
  - Procéder à l'envoi de newsletters à son réseau d'investisseurs.
- 3.3. L'équipe de Be proud of You peut en sa qualité de modérateur, modifier les informations des projets publiés dans le but seul de soucis de compréhension, d'orthographe ou de grammaire. Be proud of You n'est pas permis de changer des informations relatant au fond du projet, ses contreparties et l'objectif pécuniaire demandé.
- 3.4. Be proud of You n'assume aucune responsabilité si le Projet n'est pas financé, en intégralité ou en partie.
- 3.5. Be proud of You assurera le suivi des investissements réalisés sur le compte bloqué par la passerelle de paiement, en relation avec les promesses d'investissement opérées sur sa plateforme.
- 3.6 Les fonds versés par virement bancaires ou en espèces seront bloqués sur un compte bancaire prévu à cet effet. En aucun cas, Be proud of You ne pourra utiliser ces fonds avant la fin de la campagne. Si la campagne est réussie ou atteint 50 % de l'objectif, les fonds seront virés sur le compte de Voisins Solidaires Togo avant redistribution au porteur de projet. Dans le cas contraire, ils seront restitués par virement bancaire aux contributeurs.
- 3.7 Be proud of You a pour rôle d'aider le Porteur de projet à la communication de son projet auprès de donateur et donner toutes les chances possibles au succès de la campagne de financement.

## 4. Rémunération de Be proud of You

4.1. Be proud of You prélèvera une commission HTVA équivalente à 10 % des fonds effectivement récoltés via le Site, c'est-à-dire les fonds qui auront réellement transité par le compte bancaire de Voisins Solidaires Togo. Ces commissions sont notamment appliquées pour permettre à l'association d'envoyer les contreparties aux donateurs depuis le Togo.

- 4.2. Be proud of You propose d'accompagner le Porteur de projet dans le développement du Projet en fournissant des conseils pouvant couvrir les aspects d'ingénierie, de communication, économiques, juridiques et commerciaux du Projet.
- 4.3. Des frais de paiment électronique seront également prélevés par la société STRIPE (www.stripe.com) selon les tarifs applicables au moment de la transaction,\_ https://stripe.com/be/pricing. Ces frais entrent dans le calcul de la commission prélevée par Be proud of You.

#### 5. Résiliation

- 5.1. Sous réserve des dispositions de l'article 5.3, Be proud of You peut en tout temps, à sa seule discrétion et sans responsabilité d'aucun type résilier le présent contrat sans obligation d'en indiquer les motifs et supprimer le Projet du Site et/ou l'accès à tout ou partie du Site au Porteur de projet.
- 5.2. Sous réserve des dispositions de l'article 5.3, le Porteur de projet peut résilier en tout temps le présent contrat sans obligation d'en indiquer les motifs et demander à Be proud of You de retirer, sans frais, le Projet du Site.
- 5.3. Une fois que la phase de financement a débuté d'un commun accord entre les parties, toute résiliation du présent contrat provenant de l'une ou l'autre des parties prendra effet immédiatement. Les mêmes règles définies sur les présents contrats devront être respectés par les deux parties.
- 5.4. Sous réserve d'un refus écrit du Porteur de projet, Be proud of You pourra utiliser, reproduire et publier sur le Site, à des fins de référencement, de promotion et de marketing uniquement, le nom, la raison sociale, la marque, nominative ou figurative, déposée ou non, du Porteur de projet et tous droits de propriété intellectuelle y relatifs au-delà de la durée de validité du présent contrat.

### 6. Confidentialité

Sous réserve des documents, contenus et informations destinées à être publiés sur le Site, Be proud of You s'engage à garder confidentiels tous les documents, contenus ou informations qui lui sont remis par le Porteur de projet.

### 7. Divers

7.1. L'invalidité d'une ou plusieurs des dispositions du présent contrat n'affectera pas la validité des autres dispositions.

- 7.2. Toute modification au présent contrat doit préalablement obtenir l'accord écrit des deux parties afin de produire ses effets.
- 7.3. Le Porteur de projet reconnaît être soumis, avoir compris et accepter les conditions du présent contrat.
- 7.4. Le présent contrat est régi par le droit togolais. Tout différend en lien avec la validité, l'interprétation, la résiliation et les droits et obligations contenues dans le présent contrat doit être réglé devant les tribunaux de Lomé (Togo).